

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Objet

Exonération de la taxe sur
les spectacles : ROC MOTO
Super moto-cross nocturne
des 10 et 11 Juillet 1984
Moto-cross du 19 Août 1984

84.081

DATE DE CONVOCATION

13 Juin 1984

DATE D'AFFICHAGE

13 Juin 1984

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 23

Nombre de votants 26

POUR : 25

CONTRE : 1

ABSTENTIONS : 0

Extrait du Registre des Délibérations

ROCHEFORT, LE

27. JUIN 1984

DU CONSEIL MUNICIPAL

APPLICATION LOI N° 82-112
du 2-3-1982

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent, QUATRE VINGT QUATRE

le DIX HUIT JUIN à 16 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur DE LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents : MM. DE LIPKOWSKI Député-Maire, MM. FABER-BOUTET-
LE GUEUT-BUSSEREAU-DAUZIDOU-BENOIT-BARBAT Mme BUCHET-MM. CANDAU-
COUNIL-Mmes DE GAYE-DEVIGNE-FONTAN-GAUDIN-JEAN-LAFAYE MM. MARCONI-
MONNARD-PAPEAU-ROUDOT-THOMAS-BIROLLEAU

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. REVOLAT par M. MARCONI
TAP par M. THOMAS
Mme EPAGNEAU par Colonel MONNARD

Absents MM. MOST-POUMAILLOUX-GAVEN-GEOFFROY-LACOTTE-LAPERCHE-
Mme RAILLAT

Mme DEVIGNE Christine a été élu Secrétaire.

A 18h45 le Conseil Municipal décide une suspension de séance.

Le Club "ROC MOTO", qui organise :

- un super moto-cross nocturne international qui se déroulera sur
l'esplanade du Stade d'Honneur, les 10 et 11 Juillet 1984
- un moto-cross sur le terrain municipal de "L'ANGLADE" le
Dimanche 19 Août 1984,

sollicite de la Ville de ROYAN l'exonération de la taxe sur les
spectacles pour ses manifestations précitées.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU les demandes présentées par le ROC-MOTO en date des 10 Mai
1984 et 5 Juin 1984,

DECIDE :

- d'exonérer de la taxe sur les spectacles le ROC-MOTO pour son
super moto-cross nocturne des 10 et 11 Juillet 1984 et son
moto-cross du 19 août 1984.

FAIT et DELIBERE les jour,mois et an susdits.
Ont signé au Registre MM. les Membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME
P/Le Député-Maire,
Le Maire-Adjoint,


JP. FABER

